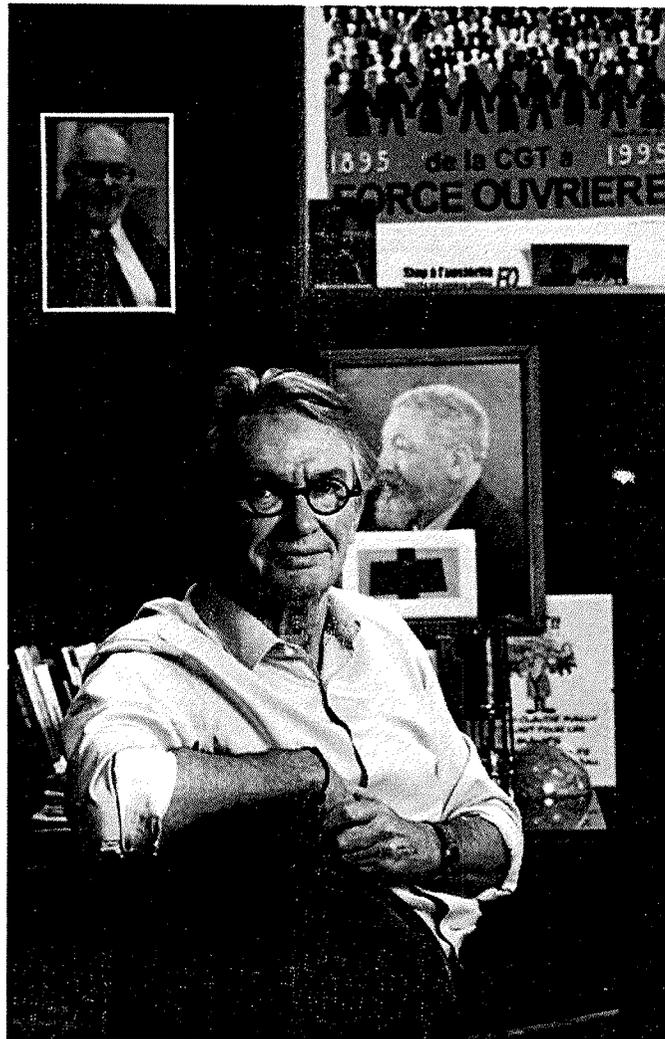


INTERVIEW Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, juge le programme de Fillon « totalement irréaliste » et stigmatise « de graves risques sociaux et démocratiques »

« Avec ce projet, il y aura un effet boomerang »



Jean-Claude Mailly vendredi au siège de Force ouvrière. GILLES BASSIGNAC POUR LE JDD

INTERVIEW
DAVID REVAULT D'ALLONNES
@davidrevdal

Le pays a-t-il besoin du choc libéral que prépare François Fillon ?

Absolument pas. En France comme dans les pays européens, nous sommes arrivés aux limites du néolibéralisme. Le résultat de ces politiques, c'est une croissance faible, un chômage qui demeure très important et des inégalités sociales qui augmentent. Ajouter à cela un « choc libéral » ne fera qu'affaiblir notre économie.

La suppression de 500.000 postes de fonctionnaire vous semble-t-elle envisageable ?

C'est totalement irréaliste. Où va-t-on supprimer ces postes ? Dans les hôpitaux, où tout le monde reconnaît qu'il y a un vrai problème d'effectifs ? Dans la sécurité, où 18 millions d'heures sup n'ont pas été payées dans la police ? Dans l'administration des finances, où les chutes d'effectifs ont été les plus importantes ces dernières années ? Je ne vois pas. **Quelles en seraient les conséquences ?**

La désertification des services publics, avec de graves risques sociaux et démocratiques. On a le sentiment d'être dans une république des comptables, où il s'agit d'abord d'afficher des milliards d'économies. Ou peut-être que l'objectif non avoué est de privatiser les services publics ? **François Fillon envisage aussi la possibilité pour les entreprises de**

porter la durée hebdomadaire de travail à 48 heures. Qu'en pensez-vous ?

C'est une mauvaise piste. En renvoyant à l'entreprise la maîtrise du choix sur le temps de travail, on accélère l'inversion de la hiérarchie des normes, ce qui n'a jamais amené d'évolution positive pour les salariés. Quant à passer à 39 heures dans la fonction publique, c'est travailler plus pour gagner moins...

La réforme de l'assurance chômage, avec plafonnement et dégressivité des allocations, vous convainc-t-elle davantage ?

C'est une revendication du patronat ! Mais c'est une erreur : ce n'est pas en baissant l'allocation qu'on aidera les gens à retrouver des emplois. L'expérience le prouve.

Sur l'assurance-maladie, le candidat de la droite semble reculer. Cela vous rassure-t-il ?

Dans le ton, il y a effectivement un recul. On ne sait plus trop quelle sera la proposition exacte... Mais le principe d'universalité des prestations doit rester intangible. Dire qu'on ne couvre plus que les « gros risques » ne peut qu'accroître les inégalités, car ceux qui n'ont pas les moyens ne se couvriront pas. **Et la fin du monopole syndical au premier tour des élections professionnelles ?**

C'est évidemment un danger. On postule que les syndicats,

par définition, sont gênants, et on tente de les contourner. Si on ouvre le premier tour des élections à tout un chacun, on va trouver n'importe quoi : des syndicats jaunes créés par les patrons, des syndicats confessionnels, politiques ou régionalistes... C'est la boîte de Pandore ! **Vous avez récemment rencontré le président du Sénat, Gérard Larcher. Que vous êtes-vous dit ?**

Il n'a pas pris d'engagements, mais j'espère qu'il y aura des évolutions. Car que signifie cette volonté de Fillon d'aller vite ? Le

« Peut-être que l'objectif est de privatiser les services publics ? »

recours aux ordonnances sans discussions ? Le 49.3 ? Je rappelle que la loi Larcher, qui date de 2007, oblige un gouvernement à consulter les

interlocuteurs sociaux quand il veut prendre des dispositions en matière de travail. J'espère donc que cette loi Larcher sera respectée...

Face à une droite dure, vous préparez-vous à mener un combat dur ?

On n'en est pas là aujourd'hui. Mais attention ! Si ce programme reste le même et qu'il y a passage en force, il y aura automatiquement un effet boomerang. **Force ouvrière s'engagera-t-elle dans la campagne ?**

FO, comme à son habitude, ne donnera aucune consigne de vote. Mais comme le dit l'adage, « qui ne dit mot consent ». Donc on prévient ! ●